



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Liban

Question écrite n° 50581

### Texte de la question

M Michel Pericard appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la préoccupante absence de la France au Liban, sur le plan culturel, ainsi que sur le rôle important qu'elle peut et doit jouer dans la préservation du patrimoine archéologique de ce pays. Il semble, en effet, qu'en réponse à de multiples interventions le Gouvernement ait décidé de cofinancer la création du centre d'études et de documentation à Beyrouth (CEDAB), par le biais du Conseil supérieur du mécénat. Pourtant, l'efficacité de cette initiative doit être nuancée, car elle paraît déjà menacée. Le financement de l'État ne pouvant être supérieur à celui des autres partenaires qui participent à l'opération, il sera fonction du dynamisme des mécènes privés, notamment libanais. L'entreprise risquerait donc d'échouer ou d'être amoindrie dès lors que l'un des partenaires privés se retirerait ou ne serait plus en mesure d'avancer des fonds aussi élevés que prévus. Par ailleurs, il est vraisemblable que la réussite ou l'échec de cette opération préfigurerait l'état de l'archéologie française dans le monde, pour les prochaines décennies. En effet, dans un contexte très inquietant pour les chercheurs français, une réussite financière et scientifique pourrait permettre d'enrayer la constante perte de droits de missions qui affecte actuellement notre archéologie dans le Moyen-Orient. De plus, elle permettrait un rééquilibrage entre les différents pôles décisionnels de l'archéologie française dans cette région du monde : à l'heure actuelle, l'Institut français d'archéologie orientale se trouve à Damas sans qu'aucune représentation scientifique française significative ne soit implantée au Liban. En conséquence, il lui demande quelles garanties le gouvernement français peut apporter pour que le centre d'études et de documentation à Beyrouth soit opérationnel le plus rapidement possible et soit parfaitement viable financièrement.

### Texte de la réponse

Reponse. - Estimant la France absente du Liban sur le plan culturel, et notamment dans le domaine archéologique, l'honorable parlementaire a appelé l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur le projet de création d'un Centre d'études et de documentation à Beyrouth (CEDAB). Outre ses six implantations culturelles et un riche réseau d'établissements d'enseignement, la France entretient au Liban deux centres d'études et de recherches : l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient (IFAPO) et le Centre d'études et de recherche sur le Moyen-Orient contemporain (CERMOC). Fondé en 1946, l'IFAPO a toujours eu et a toujours son siège à Beyrouth. Les événements l'ont obligé à quitter en 1975 la prestigieuse demeure du XIXe siècle qu'il occupait en centre ville pour se réfugier une première fois dans des bâtiments de l'espace culturel français, dit de la rue de Damas, puis, en 1985, dans de modestes locaux à proximité de Jounieh, au nord de Beyrouth. Dès la fin du mois d'octobre 1990, priorité fut donnée à la relance de ses activités, à sa réinstallation et à la réouverture de sa bibliothèque. Riche de 40 000 volumes, cette bibliothèque prestigieuse est sans doute la plus importante du Proche-Orient dans sa spécialité, l'archéologie orientale du troisième millénaire à l'époque byzantine. Elle a pu être préservée - sans jamais quitter le Liban - grâce à l'intervention et à la coopération des autorités libanaises et françaises, en 1975. Quant au premier siège de l'IFAPO, évacué sous les obus mais gardé, préservé et entretenu par les soins de l'institut depuis lors, il est désormais réutilisé pour l'étude du matériel archéologique des missions de passage. Seule institution

archeologique étrangère au Liban et seule autorisée à y effectuer des fouilles, l'IFAPO a dans ce pays son siège, son directeur, sa bibliothèque, ses services administratifs et emploie huit personnes. Il imprime l'essentiel de ses publications, dont la Bibliothèque archéologique et historique (140 titres parus). Il convient d'ailleurs de rendre hommage au courage des directeurs et du personnel qui, dans des conditions très difficiles, en ont assuré la survie, avec l'appui permanent du ministère des affaires étrangères. Cette présence n'a pas été qu'administrative. En effet, en 1977, l'institut participait avec succès aux fouilles du centre de Beyrouth. La fouille de Tell Arca, site majeur du nord du Liban concédée à l'IFAPO en 1972 et où toutes les périodes de l'histoire du pays sont représentées, a été régulièrement poursuivie jusqu'en 1981. Dès la fin de 1990, le directeur de l'IFAPO s'est rendu sur ce site. Il y a organisé en mai 1991 la première mission archéologique officielle qui ait eu lieu au Liban depuis des années, pour une expertise et une remise en ordre du matériel archéologique. Garde depuis 1981, c'est aujourd'hui l'un des rares sites pratiquement intacts du Liban. La reprise de la prospection scientifique de la fouille et de la mise en valeur du site aura lieu en 1992. D'autres projets se poursuivent (le Corpus des inscriptions grecques et latines) ou sont en gestation. Un travail d'expertise et d'étude des collections de la préhistoire de l'université Saint-Joseph a débuté en 1991. Ces activités impliquent la participation d'archéologues libanais, avec lesquels nos chercheurs travaillent dans un climat amical. L'IFAPO a parallèlement, conformément à sa vocation initiale, développé ses activités en Syrie et en Jordanie, pays dans lesquels il dispose d'antennes et de chercheurs. C'est d'ailleurs pour mieux traduire cette vocation régionale qu'il a reçu en 1977 son application actuelle. Cette large compétence territoriale lui est enviée par tous les instituts étrangers de la région. Elle a toutefois pu, en raison de la contraction de ses activités imposée par les événements au Liban, alimenter l'impression - erronée - d'un désengagement au profit d'autres pays de la région. Compte tenu des qualités reconnues au travail effectué par l'IFAPO, qui reste à ce jour la seule institution archéologique étrangère disposant d'une concession de fouille au Liban, ainsi que de l'existence à Beyrouth d'un Centre d'études et de recherche sur le Moyen-Orient contemporain, aucun projet de création d'établissement concurrent n'a reçu aval ou financement de la France.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paricard Michel](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50581

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** culture, communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4743